

# REGLEMENT DU TRAIL DE LA BAIE DE LANCIEUX

---

**Le samedi 9 mai 2020** se déroulera la 12ème édition du Trail de la Baie de Lancier, une course nature de 15 km. Le départ sera donné à 18 h 00 Plage de St-Sieu (près du Club nautique).

✚ **La course** est une épreuve sportive « nature » ouverte à toute personne licenciée ou non dans les catégories suivantes : cadet, junior, espoir, sénior, Master 0 à Master 10, hommes et femmes

✚ Le **parcours** emprunte le sentier des douaniers, la plage les sentiers et routes de campagne..

Il est signalé par de la rubalise et un fléchage.

Evoluant dans un cadre Natura 2000, cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique (jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, ... etc.) entraîne la disqualification.

3 ravitaillements sont prévus : 2 ravitaillements sur le parcours, et un 3ème à l'arrivée.

✚ **La sécurité** est assurée par un médecin, une ambulance, des secouristes.

L'organisation peut à tout moment modifier le parcours ou neutraliser l'épreuve si elle le juge nécessaire.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) n'est autorisé sur le parcours.

✚ **Assurance**

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

✚ **Les inscriptions** et acceptation du règlement se font via le site web de l'épreuve « Nextron ».

L'inscription doit obligatoirement être accompagnée d'une copie de la licence FFA ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique sportive en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, à fournir via le site d'inscription en ligne, ou sur place lors du retrait du dossard. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans ces pièces justificatives.

Aucune inscription ne se fera par téléphone. Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Les inscriptions seront limitées à 500 participants. Passé ce nombre, aucune inscription ne sera enregistrée.

✚ **Le droit d'inscription** est fixé à 12 euros. Les inscriptions le samedi, sur place, seront majorées de 2 euros, soit 14 euros.

Le retrait des dossards s'effectue sur place le samedi à partir de 16h00.

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard visible, fixé sur la poitrine par 3 épingles.

✚ **Récompenses**

1 lot est offert à chaque arrivant.

Des lots et coupes seront remis.

- ✚ Une **tombola** est organisée après la course avec de nombreux lots.
- ✚ **Utilisation d'images et coordonnées** : Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet, de leurs images à fin promotionnelle.